

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9 Poste: En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 50 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Janvier 1883.

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

Le cabinet est démissionnaire. Cette démission collective a été acceptée par M. Grévy. M. Grévy a conféré avec MM. Jules Ferry et Fallières. M. Jules Ferry ayant refusé de se charger de composer un cabinet, on s'est décidé, à l'Élysée, à en revenir à la combinaison Fallières. On assure que tous les ministres, sauf MM. Duclerc, Billot et Jauréguiberry, conserveront leurs portefeuilles. M. Fallières prendra la présidence du conseil. MM. Tirard et de Mahy rempliront par intérim les fonctions de ministres des affaires étrangères et de la marine.

Dès hier matin, les membres restants du ministère ont tenu conseil à l'Élysée. Le Président de la République, en ouvrant la séance, a mis les ministres au courant des incidents qui se sont produits dans la soirée du 28 et des pourparlers qu'il a eus avec plusieurs hommes politiques pour la reconstitution du cabinet. Ces démarches n'ayant pas abouti, M. Grévy estime que le cabinet tel qu'il reste composé doit subsister et se présenter devant la Chambre pour soutenir la discussion. En conséquence, il a offert au ministre de l'intérieur de prendre la présidence du conseil et de remplir l'intérim des affaires étrangères. M. Fallières a accepté et a, par conséquent, retiré sa démission. Ses collègues ont imité son exemple. Le gouvernement pense pouvoir très-pro-

chainement remplacer les deux ministres démissionnaires. Le conseil a arrêté ensuite les termes de la déclaration que le nouveau président du conseil fera à la Chambre au début de la séance. Puis le Président de la République a signé les décrets relatifs à la constitution du nouveau cabinet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 29 janvier.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

M. Fallières annonce qu'à la suite d'un dissentiment survenu entre les membres du cabinet, au sujet des projets de proscription, trois ministres ont donné leur démission. Deux de ces démissions ont été acceptées: celles de MM. le général Billot et l'amiral Jauréguiberry. M. le Président de la République, ajoutait-il, m'a confié la présidence du conseil (applaudissements sur divers bancs) et je considère comme un honneur de trancher au plus vite, d'accord avec vous, les graves questions que vous avez mises à votre ordre du jour d'aujourd'hui. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) M. Janvier de la Motte constate qu'il n'a devant lui qu'un tronçon de ministère, incapable de trouver dans la marine et dans l'armée des ministres de la guerre et de la marine décidés à accepter une part de complicité dans les mesures de proscription projetées. Il y a là l'indice d'un oubli complet des règles les plus élémentaires de la solidarité et de la responsabilité ministérielle. M. Paul de Cassagnac réclame l'ajournement de la discussion jusqu'à la constitution d'un nouveau cabinet. On ne peut discuter la grave question de la propriété des grades en l'absence d'un ministre de la guerre et d'un ministre de la marine.

M. Fallières déclare s'en rapporter à la décision de la Chambre.

M. Cuneo d'Ornano fait observer que M. Fallières se présente indûment devant la Chambre en qualité de président du conseil. Il lui demande de montrer le décret de nomination. L'ajournement est repoussé.

M. le comte Albert de Mun vient combattre le projet, qui est une réunion en trois articles de toutes les mesures d'exception proposées contre les princes.

Se plaçant sur le terrain légal, il dit que le gouvernement a le droit de réprimer certains actes condamnés par la loi, mais qu'il ne peut prendre préventivement des mesures de violence.

Il somme le gouvernement de venir fournir des renseignements sur ces complots dont on parle si mystérieusement.

Il faut savoir si, sous prétexte de salut public, on ne médite pas certaines usurpations, certains attentats contre la liberté. (Vifs applaudissements.)

Ceux qui ont proposé la proscription sans phrases se sont montrés encore plus généreux. Eux, du moins, n'assimilent pas les princes à de vils malfaiteurs (applaudissements à droite) placés sous la surveillance de la police.

Quel crime reproche-t-on aux futurs proscrits? Celui d'être les princes de la Maison de France; il n'y en a pas d'autres.

La loi en discussion est une loi de suspects; elle ouvrirait la porte aux excès de l'arbitraire politique.

Espère-t-on décourager les espérances royalistes? On n'y réussira pas; la proscription ne fera que les fortifier.

La République est en proie à une consommation sénile. Elle conspire contre elle-même. Des mesures de violence ne la sauveront pas.

Il termine en rappelant la parole de M. Clémenceau: « Il s'agit de savoir s'il y a ici une majorité pour la liberté ou une majorité pour l'oppression. »

(Triple salve d'applaudissements à droite. L'orateur est chaudement félicité en regagnant sa place.)

M. Fabre, rapporteur, défend le projet de la commission. Sa présence à la tribune met en fuite les deux tiers des députés.

Le rapporteur dit que le droit de légitime défense appartient à la République comme à tous les gouvernements, et qu'elle n'en fait usage que pour garantir la liberté. Le devoir de tout régime nouveau est de reléguer hors des frontières les représentants du régime disparu. L'incident qui s'est produit n'a été qu'une occasion de faire ce qui depuis longtemps s'imposait aux républicains.

M. Viette soutient cette thèse que, pour les princes, le droit commun c'est l'exil ou le trône.

Chronique générale.

L'agitation qui va grossissant dans le Parlement et dans la presse au sujet des complots et des lois d'exception dépasse, paraît-il, les limites prévues par ceux qui l'ont créée. Le gouvernement a saisi avec un puéril empressement l'occasion du manifeste affiché par le prince Napoléon pour appeler l'attention sur la question des prétendants et passionner ses amis contre la Maison de France. Dans ce but, les journaux élyséens et radicaux ont rivalisé d'ingéniosité; leurs inventions plus ou moins burlesques ont fait honneur à leur romanesque fécondité et à leur imagination dramatique. Ils nous ont exposé des tableaux saisissants, des détails circonstanciés, ils nous ont dévoilé les mystérieuses horreurs de la conjuration qui a pour objet de leur arracher le pouvoir qu'ils détiennent.

Mais voici que la chose a tourné autrement que les meneurs ne le souhaitaient; les victimes de ce jeu stupide pourraient bien être ses auteurs, et non ceux que l'on désignait à d'ineptes vengeances: les ministres se sentent à cette heure tout aussi exposés que les princes; et la République est fort malade de la fièvre qu'elle a créée. Aussi personne ne veut plus se reconnat-

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

IX — (Suite)

— Que me demandes-tu là? s'écria l'amin en détournant la tête et arrachant brusquement une mèche de sa barbe. La voix qui l'a révélé notre deuil n'était pas menteuse, oui, la grande ville est esclave des tiens. Malheur à nous (1) !...

(1) Constantine, dont la prise peut compter au nombre des victoires les plus belles et les plus populaires que la France ait remportées, succomba le 13 octobre 1837. Le gouverneur général, comte de Damrémont, fut tué l'avant-veille par un boulet en visitant la batterie de brèche établie sur le plateau de Kouidiat-Aly. Ce plateau, où se trouvent des sépultures musulmanes, fut le point d'où l'artillerie française écrasa les murs de Constantine. L'assaut fut donné à cinq heures du matin. M. de Lamoricière, alors colonel, fut le premier sur la brèche; mais arrêté par les décombres, il y demeura, luttant avec l'ennemi qui faisait face, tandis que, de chaque côté, deux colonnes pénétraient dans la ville à la suite des sapeurs du génie qui leur ouvraient le passage à coups de haches. Ce fut alors que sauta une mine placée contre la brèche. Le colonel Lamoricière, un grand nombre d'officiers, et plus de deux cents soldats roulèrent dans les décombres, brûlés, blessés et à demi enterrés. Ils se dégagèrent, se rallièrent pendant

Et, balançant sa tête à droite et à gauche, pendant que ses deux mains s'appuyaient sur ses genoux, il ajouta :

— Elle était pourtant bâtie sur la montagne et l'El-Mansourah lui faisait un abri. Pour la défendre, la pluie du ciel se mêlait aux eaux du torrent. Mais les roumis avaient placé leurs tonnerres sur les tombeaux, la mort est venue de la mort. Malheur aux vaincus! malheur aux vainqueurs! Ils ont poussé des cris de douleur les uns et les autres, car, si les serviteurs du Prophète ont perdu leur chère cité, les ennemis ont perdu leur chef. Celui qu'ils appelaient Danrémont ne pourra plus combattre Mahomet.

— Ciel! dit le marquis. Le gouverneur général!... Plomereuc, le gouverneur est mort. — Dieu lui fasse paix! répondit le soldat. Mon colonel, la ville est-elle bien prise?

que la colonne du colonel Corbin montait à son tour à l'assaut et tous disparurent, entrant dans la ville par une sorte de cratère fumant. Les assiégés se sentirent perdus, leur chef Achmet-Bey se suicida, et les Arabes, croyant que les vainqueurs partageaient leurs propres coutumes et les passeraient au fil de l'épée, ne cherchèrent plus qu'à s'échapper par un précipice à pic qui descendait de la citadelle à la rivière du Rummel. Ce fut en un instant un torrent qui roula sur cet escarpement effroyable, torrent d'hommes, de chevaux, de femmes, d'enfants se pressant, s'emportant les uns les autres et jonchant les angles des rocs de leurs corps déchirés. Au bout de huit heures d'attaque, la ville était prise et Monseigneur le duc de Nemours, qui commandait le siège, entra dans le palais du bey.

— Elle est prise, c'est certain, il me donne des détails.

— Que dites-vous ainsi? reprit l'amin en regardant alternativement l'officier et le soldat. Vous félicitez-vous de la chute de Constantine? Insensés, parlez encore, chantez votre victoire, mais hâtez-vous, le temps qui vous reste pour vous réjouir est court.

— Le marquis l'interrompit. — Comment se nomme le nouveau commandant français? lui demanda-t-il.

— Vallée.

— Merci. Maintenant, dis-moi si toi seul dois décider de notre sort ou si la djemaa se rassemblera pour disposer de nous?

— La djemaa se rassemblera, plutôt trois fois qu'une s'il le fallait, répondit l'amin en inclinant la tête comme si un puissant motif pesait sur cette détermination. Je ne puis me prononcer entre les intérêts de deux hommes soumis à mon gouvernement, et nos coutumes qui, jointes au désir de la population, demandent vengeance pour la ruine de notre grande ville. Ben-Maza et Ben-Salem veulent la rançon de leurs prisonniers, la patrie veut le sang de ses ennemis. Le ces est grave, et, d'ailleurs, Ben-Maza lui-même en a appelé à la décision de la djemaa.

— Et quand la djemaa s'assemblera-t-elle? — Demain, au jour levé.

— Amin, apprends-moi sans détour ce que tu crois que nous devons attendre de son arrêt.

Un amer sourire plissa la lèvre du vieillard.

— Il n'y a pas deux Constantine dans le monde, murmura-t-il.

— Ce n'est pas là répondre à ma question.

— Moi, je trouve ma parole lumineuse.

— Tu crois que nous serons immolés par représailles?

— Plus la douleur est grande, plus la vengeance a la main prompt. Tu veux que je te parle sans détour. A te dire vrai, je commence à me lasser de voir tomber des têtes. Cependant, je crois que, demain soir, deux de plus rouleront sur le gazon voisin.

— C'est bien, je te remercie, reprit M. de Val-Chaumont. Il me suffit. Je n'ai plus rien à dire. Désires-tu, toi, m'interroger?

— Non; si je souhaite quelques explications, ce sera devant la djemaa que je te les demanderai.

— Adieu donc, à demain.

— Adieu, roumi; dors si tu le peux afin de te réfugier dans un songe.

En prononçant ces mots, l'amin se leva et, se drapant superbement dans son burnous, il sortit du hangar.

Avant même que Jean-Louis eût pu interroger le colonel, Ben-Salem et Aïda se précipitèrent auprès des prisonniers. Malgré son impatience,

tre l'auteur du mal, et c'est un curieux, un intéressant spectacle que d'entendre les reproches réciproques de l'Élysée aux radicaux, des radicaux à l'Élysée.

LA GUERRE SOCIALE.

Pendant que la commission des Onze et le gouvernement passent leur temps à se brouiller et à se mettre d'accord, pour se brouiller de nouveau le lendemain, les anarchistes, de leur côté, font leur petite besogne.

La région du Rhône est un foyer anarchiste, dont Lyon est le centre; une poignée de bandits règne en maîtresse dans les deux plus grandes villes de cette région, ainsi qu'on pourra s'en convaincre par la dépêche suivante de Lyon :

« Une dépêche du ministre de l'intérieur, adressée au préfet du Rhône et au général Carteret-Trécourt, commandant la subdivision militaire, est arrivée jeudi soir à dix heures. Elle enjoignait de prendre des mesures exceptionnelles pour prévenir l'évasion des condamnés anarchistes ou un coup de main tendant à les libérer.

» Cette dépêche a été communiquée à onze heures au procureur général, au procureur de la République et au directeur de la prison Saint-Paul et Saint-Joseph. A minuit, le poste fut triplé : trente gardiens de la paix en tenue et vingt en bourgeois furent chargés de surveiller les alentours. Les sentinelles reçurent l'ordre de faire feu sur les rassemblements qui ne se disperseraient pas à la première sommation.

» Un service de surveillance spéciale fut organisé à l'intérieur.

» Aujourd'hui, le poste est doublé, un sous-lieutenant a été adjoint au chef de poste. La cavalerie est consignée, les patrouilles seront doublées cette nuit. Jeudi, on a découvert 30 kilogrammes de dynamite dans un terrain vague à la Guillotière. Le procureur de la République a longuement conféré avec le préfet. Des mesures énergiques ont, dit-on, été prises.

» Krapotkine est en ce moment malade du scorbut, dont il avait déjà souffert dans les cachots de la forteresse de Saint-Petersbourg. »

Nous lisons dans *Paris*, journal républicain, très-républicain et même gambettiste :

« Nous serions curieux de connaître un républicain sincère que la situation présente laissât sans inquiétudes et sans regrets.

» Nous n'avons plus qu'un ministère provisoire : la Chambre est désorientée ; le Président de la République n'a aucune indication pour composer la prochaine administration ; les mesures prises contre les prétendants ont eu pour premier effet de grossir leur importance, sans qu'il soit encore possible d'apercevoir comment pourront être résolues des questions que l'on a inconsidérément soulevées ; on n'est même pas certain que le conflit tant redouté n'éclatera pas cette fois, avec une acuité toute

particulière, entre les deux Chambres du Parlement ; bref, l'œuvre lente et pénible des six dernières années est compromise, parce qu'il a plu à quelques républicains mal équilibrés de chercher des inspirations dans les vieux errements d'un parti, au lieu de les puiser dans les intérêts permanents de la France moderne et de la République parlementaire.

» Les détenteurs de rentes, les petits actionnaires s'alarment, avec cette rapidité qui signale tous les mouvements de défiance ou d'espoir. Au krach financier de l'année dernière, il fallait, paraît-il, un pendant cette année : c'est un krach politique dont nous sommes menacés.

» Il faut qu'un ministre de la guerre, courageux et sincère, refuse de s'associer à une violation formelle de la loi qui régit l'état des officiers pour que le cabinet hésite au dernier moment à suivre la Chambre dans la voie fatale où l'on voudrait l'engager. »

UNE MÉSAVENTURE DE M. DUVAUX.

On lit dans le *Figaro* :

« L'autre jour, de grand matin, les élèves du lycée Louis-le-Grand, au nombre de deux ou trois cents externes, attendaient avec impatience l'ouverture des portes pour entrer en classes.

» Pas un atome de neige n'avait été balayé sur la place Gerson, et les élèves, pour se réchauffer, se mirent à lancer des boules de neige d'abord sur leurs camarades des écoles qui arrivaient, ensuite sur des passants et des fiacres.

» Alors arriva par la rue Saint-Jacques un coupé dont le cocher portait la cocarde tricolore. Les élèves lancent immédiatement des pelotes de neige sur l'automédon, qui amenait quelqu'un au lycée. L'homme se fâche et essaie de distribuer des coups de fouet aux plus proches. Naturellement, ceux qui se trouvaient atteints n'étaient pas les coupables ; de là, cris et imprécations.

» Le cocher, rendu furieux, lance alors son cheval en le faisant cabrer au milieu des groupes qui s'ouvrent devant lui et redoublent de cris et de projectiles ; enfin, descendant de son siège, il choisit deux enfants, de treize à quatorze ans, incapables de lui résister, et les renverse brutalement, sur le trottoir, à coups de poing donnés n'importe où.

» Mais voici où l'aventure devient piquante. Du coupé s'élançait un petit homme fort peu imposant : barbe grise et jaunissante, paletot marron, tête de vieux professeur usé. Il est accueilli par une bordée de hurlements et une volée de boules de neige, dont une l'atteint à la figure et dont une autre se plaque au milieu de son dos.

» Il s'avance alors et s'écrie : « Je suis le ministre de l'instruction publique ; » attaqué ainsi un ministre est indigne, » messieurs, j'en rougis pour l'Université. » On s'était tu un instant, mais à peine le mot de ministre fut-il entendu, qu'on se remit à rire et à crier de plus belle.

» A ce moment les portes du lycée s'ou-

vraient, et le censeur venait voir ce qu'il passait, accompagné de surveillants.

» Le ministre, suivi de son cocher, qui, le chapeau sur la tête et l'air insolent, pérorait et parlait à son maître comme à un camarade, marcha à la rencontre du censeur ahuri et lui répéta la même phrase qu'aux élèves en ajoutant : « Je vous félicite, monsieur, voilà l'éducation que vous donnez à vos élèves ! »

» Le ministre et le censeur disparaissent alors ensemble sous la porte du lycée, tandis que cette phrase arrive encore aux oreilles des spectateurs du dehors : Ma voiture a été « essaiée » sur la « voie publique » ! par vos élèves ! Monsieur le censeur ! Cela aura les plus graves conséquences !

» Il est probable, en effet, que M. Duvaux n'oubliera pas de longtemps le gracieux accueil que lui ont fait les élèves du premier lycée de France, le premier jour de neige de 1883. »

Nous apprenons de source certaine, lisons-nous dans *l'Action*, que la préfecture de police a envoyé, dans la nuit de dimanche, à M. Baudat, commissaire central à Versailles, un télégramme lui enjoignant de surveiller étroitement les maisons du comte de Vanssay, de M. de Guiry et de M. de Bouteray.

La dépêche ajoutait que M. le comte de Chambord devait être descendu dans une de ces trois maisons.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

Le gouvernement français, dit le *National*, vient d'envoyer aux puissances un mémorandum détaillé dans lequel il expose les motifs qui l'ont obligé à repousser les propositions de l'Angleterre au sujet de la question égyptienne. Dans ce document, la France se prononce pour le maintien du *status quo* sur les bords du Nil.

LE VRAI COMLOT.

En faisant tant de bruit autour de complots imaginaires, l'on peut croire que les républicains ne sont pas fâchés de faire oublier le complot ; très-réel et très-menaçant, que les débats correctionnels de Lyon ont révélé, et qui apparaît avec toute sa lugubre évidence dans le jugement que vient de rendre le tribunal de cette ville. En parlant chaque jour de complots bonapartistes, orléanistes, légitimistes, certaines feuilles républicaines satisfont assurément les instincts de haine qu'elles nourrissent contre le principe monarchique, mais elles cherchent aussi à donner le change sur les projets sinistres des hommes qui ont formé le groupe de la Fédération anarchiste révolutionnaire.

Il ne s'agit pas ici, comme dans le manifeste du prince Napoléon, de simples critiques sur le gouvernement républicain et sur les hommes qui sont à sa tête : il s'agit de véritables menées de complot contre la société et même de complot ayant reçu déjà un commencement d'exécution. Tout dans les preuves rassemblées par le ministère public, et mises en lumière par le tribunal de Lyon, tout atteste « l'échange suivi de relations existant de groupe à groupe », et un but antisocial bien déterminé.

Il est bon de rappeler les résolutions prises par les fédérés anarchistes : souscription à un revolver d'honneur offert à Fournier ; encouragements donnés à Jally qui s'offrait pour tuer le Président de la République ; désignation des monuments à faire sauter, des personnes à supprimer. Et ce n'est pas seulement dans une localité unique, dans un département isolé, que cette association s'est formée : elle a étendu ses ramifications au Creuzot, à Certe, à Marseille, à Bordeaux, à Paris.

Cette expansion menaçante était favorisée en outre par une organisation vigoureuse centralisée. Divisée en sections, la Fédération anarchique avait ses séances plénières, ses commissions de rédaction, de finances, même sa commission exécutive. Des souscriptions permanentes étaient ouvertes, et l'argent était versé au nom des « partisans de la mitre, de la hache, de la corde, du glaive. » L'on ne saurait plus clairement dire les choses ! Les nombreux journaux dont disposait la Fédération ne développaient pas seulement les théories subversives, anti-sociales de l'association : ils inséraient des articles beaucoup plus pratiques sur la « fa-

brication de la dynamite » ; sur la façon dont on devait procéder dans la prochaine guerre sociale « qui devait être une guerre d'homme à homme, à domicile » ; sur la « destruction des titres de propriété ». Voilà pour les mesures générales.

Quant aux mesures particulières, le jugement de Lyon nous en donne une idée exacte en constatant que plusieurs anarchistes avaient dans leurs papiers ou carnets des recettes pour la préparation des mélanges détonants ou fulminants. C'est pour procurer de la dynamite aux fédérés anarchistes que Bordat se rendait à Genève, Huser à Vienne.

Enfin, le jugement constate que cette association redoutable s'était rattachée à la nouvelle association internationale formée, au mois d'avril 1881, à Londres, sous l'influence et par les efforts de Krapotkine. Le passage suivant du manifeste du 14 août 1882 montre quels étaient les projets de cette double association :

« Notre ennemi, c'est toute abstraction de l'autorité, qu'on l'appelle diable ou bon Dieu, au nom de laquelle les prêtres ont si longtemps gouverné les bonnes âmes. NOTRE ENNEMI, C'EST LA LOI, toujours faite pour l'oppression du faible par le fort et pour la justification et la consécration du crime. Mais si le propriétaire, le patron, le chef de l'État, les prêtres et la loi sont nos ennemis, nous sommes aussi les leurs et nous nous redressons contre eux.

» Nous voulons reconquérir le sol et l'usine sur le propriétaire et le patron ; NOUS VOULONS ABOLIR L'ÉTAT, sous quelque nom qu'il se cache ; reprendre notre liberté morale contre le prêtre et la loi. Dans la mesure de nos forces, nous travaillons à la destruction de toutes les institutions officielles, et nous nous déclarons solidaires de tout homme, groupe ou société, qui nie la loi par un acte révolutionnaire. Nous écartons tous les moyens légaux, parce qu'ils sont la négation même de notre droit, nous repoussons le suffrage dit universel, ne pouvant nous départir de notre souveraineté individuelle et nous rendre d'avance complices de crimes commis par de prétendus mandataires. »

Et qu'on parle maintenant de complots monarchiques, ou d'attentats contre la sûreté de l'État.

REVUE FINANCIÈRE.

L'ouverture du marché est très-soutenue ; l'épargne se rassurant, procède à des rachats suivis. Le 3 0/0 cote 78.05 ; on traite l'amortissable à 79.20. Le 5 0/0 est à 114.85.

Le Crédit Foncier a fait 1,250 sans aucune discussion.

Les acheteurs actuels savent bien qu'avant peu les prix seront revenus à leur niveau normal et à leur valeur réelle.

La Foncière de France et d'Algérie est demandée à 470.

Le Lyonnais est très-ferme à 560.

Le Mobilier cote 330.

Affaires nulles sur la Banque Nationale que des ventes considérables ramènent à 276.25.

Les petits capitaux agissent sagement en se portant sur l'action de la Sierra Grande. A côté de la sécurité de placement, ils trouveront un revenu très-important qu'aucune valeur ne peut leur offrir, puisqu'il s'élève à 24 0/0 annuellement.

Nos chemins de fer se ressentent des bonnes dispositions de la cote.

Nous trouvons le Midi à 1,050, le Lyon à 1,505 ; le Nord fait 1,790 et l'Orléans est à 1,210.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une transposition ayant eu lieu hier dans l'article intitulé : « Bâtisse et ruine publique », nous croyons devoir redonner aujourd'hui la fin de cet article :

Pensez-vous qu'il faudra une bien longue expérience pour fêter les honnêtes parents contre les charmes du rèséda, de la gymnastique funambulesque, des hautes sciences physiques et naturelles et de la haute littérature, — en admettant d'ailleurs que la couture et l'orthographe n'aient pas trop souffert de cette illustre concurrence ?

Une bonne instruction primaire, une bonne éducation religieuse pour être morale, et un bon mari dans leur condition, ne sera-ce pas toujours pour leurs filles le lot le plus sûr, le plus honorable et le plus heureux ?

Fiasco, vous dis-je, même chez les pauvres. Et Dieu veuille qu'eux surtout comprennent bien, dès les premières avances

Ben-Maza était obligé de faire à l'amin les honneurs de son gourbi.

— Qu'a-t-il dit ? s'écrièrent à la fois le Kabyle et la vieille femme.

— Que la djemaa s'assemblerait demain et que, maintenant, il me fallait dormir, répondit M. de Val-Chaumont.

Il s'assit, cacha sa tête dans ses mains et garda le silence après avoir jeté à Plomereuc cette seule parole :

— Imite-moi.

Les Kabyles, déconcertés, attendirent, puis se demandèrent :

— Dorment-ils vraiment ?

Ils approchèrent des captifs, écoutèrent leur respiration.

— Ils dorment, dit Aïda.

— Alors, c'est bon signe, cela prouve qu'ils sont rassurés.

Et, s'efforçant de se rassurer aussi malgré la voix qui criait au fond de leur angoisse, ils se retirèrent à petits pas. Le marquis épiait Ben-Salem, sachant bien qu'Aïda ne serait pas à craindre. Mais, soit qu'elle fût vraiment persuadée que les captifs s'étaient endormis, soit plutôt qu'elle sentit que M. de Val-Chaumont était lassé d'une surveillance, Aïda sortit également. Pour la première fois depuis le matin, les prisonniers se trouvèrent seuls. Aussitôt se redressant :

— Plomereuc, écoute-moi, dit le colonel, nous n'avons pas un instant à perdre. L'amin vient de me donner des détails sur l'assaut de Constantine. Il faut qu'à tout prix un message parvienne au général Vallée qui commande maintenant à la place du comte de Damrémont.

— Est-il possible, mon colonel ! Mais tous ces gens-là sont des ennemis et des traîtres.

— Aussi n'est-ce point à l'un d'eux que je confierai cette mission. C'est à toi.

— A moi !

Elle était étrange, la parole de l'officier. Envoyer en courrier un homme lié à une muraille ! Cependant, le marquis reprit sans hésiter :

— Oui, à toi. Les dangers seront grands, mais tu es brave : les obstacles nombreux, mais tu es intelligent...

— Non, dit le soldat, non, je ne puis. Parlez à ce sauvage qui, après avoir voulu me tuer, me défendait au prix de sa vie. Il aime l'or, il vous obéira. Mais ne me forcez pas à m'éloigner de vous, je veux qu'il passe sur mon corps avant de vous atteindre.

— Et le devoir, Plomereuc, toi et moi l'oublions-nous donc ?

— Ah ! s'écria le soldat avec désespoir, ce que vous me dites là est plus terrible qu'une blessure.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

qui leur seront faites, le piège tendu à leur bonheur et à leur honneur domestique.

N'oublions pas, dans vos calculs, une dernière entorse aussi forte que les autres. Vous ne garderez pas dans votre Pandémonium les jeunes filles riches avec les pauvres. Quand celles-ci seront appelées, les autres prendront le chemin de la porte. MM. les gros républicains qui sont, assez volontiers, les plus aristos des mortels, ne se gêneront pas, — malgré la fameuse devise : « Liberté, Egalité, Fraternité », — de tordre le nez sur votre collège.

Vous y trainerez quelques externes ou demi-pensionnaires, raccolées chez les plus entêtés d'entre vous, ou chez vos pauvres fonctionnaires terrifiés, entre vos griffes libérales, par la perspective du manque de pain.

Mais des infernes, vous n'en aurez plus guère, dès que votre marque de fabrique sera connue. Tel père qui vous a promis sa fille ne vous la donnera point. Tel autre qui vous l'a donnée, vous l'ôtera. Ils ne laisseront pas leurs enfants plongées, d'un bout de l'année à l'autre, loin du foyer domestique, dans le milieu beaucoup trop panaché de votre école sans Dieu — et bientôt sans morale.

Car sans un Dieu présent à la conscience, avec une loi précise et souveraine, la morale a bientôt pris la clef des champs.

Cela est vrai pour tout le monde, mais surtout pour des enfants réunis, et pour les filles, comme pour les garçons, outre les conséquences beaucoup plus graves pour elles des camaraderies et des souvenirs du pensionnat.

Les familles même qui se disent à vous sentiront bientôt tout cela. Ces vérités leur sauteront à la gorge. Vous ferez fiasco, et vous serez honnis avant peu comme les avilisseurs publics de notre jeunesse.

Le vent des quatre coins du ciel gémissait donc dans vos salles désertes. Et en passant — comme dans la ballade du vieil Hugo — « à travers la montagne », il n'aura pas du moins à se reprocher de vous « rendre fous ».

Le complot royaliste.

Sous le titre : « SAUMUR ! » nous lisons dans l'Étoile d'hier :

« Il est démontré que les légions de Charette menacent sérieusement Saumur. La preuve c'est qu'aujourd'hui lundi, une compagnie du 135^e de ligne, forte de 75 hommes, quitte Angers pour RENFORCER (?) la garnison du château.

» Le Capitole de Saumur possède en effet trois cent mille fusils et il s'agit de protéger cet arsenal contre un coup de main des royalistes.

» Mais le gouvernement ne s'aperçoit donc pas qu'il découvre saint Pierre pour couvrir saint Paul. En effet, que va-t-il rester de troupes à Angers après ce dernier départ ? Le 135^e de ligne comptera tout au plus 300 conscrits. Les cadres du 42^e cuirassiers sont tellement réduits que l'on prend des fantassins pour soigner les chevaux. Le 2^e régiment de pontonniers possède encore un certain effectif, mais ce ne sont pas des soldats accoutumés à entrer en ligne. Si dans un pareil moment les royalistes, faisant diversion, marchaient sur Angers, le château serait pris d'assaut sans coup férir.

» Ah ! qu'ils sont drôles les gens qui mènent la République ! comme ils ont grand peur des royalistes ! comme ils avouent leur faiblesse et constatent notre force !

» Pour épouvanter M. Grévy qui chasse tous les jours à Rambouillet sans sortir de sa chambre de l'Élysée ; pour épouvanter le ministère qui vient de tomber, il a suffi de crier une ou deux fois : Les royalistes tentent un mouvement sur Saumur. Aussitôt on dirige sur cette ville... 75 soldats ! En vérité, si cette poignée d'hommes suffit pour sauver la République en danger, c'est pas grave. »

M. Schnerb, l'ancien préfet de Maine-et-Loire, vient de lancer sur l'Anjou et sur les départements voisins une foule de limiers de la police secrète pour surveiller les complots.

Et cela au moment de la fermeture de la chasse !

Il paraît qu'on fait dans les petits centres bien vilaine figure à ces gens-là. On se défie d'eux comme de bohémien.

Le coup est manqué. (Étoile.)

Par décret du 23 janvier, M. Lardin de Musset a été désigné pour remplir, pendant l'année 1883, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture de Maine-et-Loire.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE.

Les candidats à l'École spéciale militaire sont prévenus que par décision du 22 janvier, le ministre de la guerre a fixé à 430 le nombre des élèves à admettre à cette École à la suite du concours de ladite année.

Sur ces 430 élèves, 40 seront affectés à l'infanterie de marine, à leur sortie de l'École en 1885.

Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les démissionnaires.

CHOLET.

Nous lisons dans l'Intérêt public :

« Cholet n'a plus de municipalité. MM. Marie-Baudry, maire, A. Turpault et Delhumeau, adjoints, ont donné leur démission, à la suite d'un vote du Conseil municipal, concernant l'école de la rue Tournaril. Plusieurs conseillers municipaux ont suivi l'exemple de l'édilité. »

L'assassinat de Champerault

(Nouveaux détails)

Il paraît que dans la soirée même du jour où Nicier avait été assassiné, et avant l'arrivée de la justice, Muray était dans une agitation des plus étranges et que tout le monde remarquait. Il aurait dit à un habitant de la commune « qu'il venait d'apprendre la mort de Nicier et que cette nouvelle l'avait bouleversé ». Puis, il se mit à pleurer en disant : « Allons, moi, je suis un homme perdu ; je vais me pendre ; ça fait qu'on nous mettra tous deux dans le même trou !... »

Cette attitude extraordinaire de l'inculpé a vivement impressionné les personnes auxquelles cet homme s'était adressé et ont donné lieu aux suppositions les plus graves.

On rapporte que Muray manifestait une grande haine contre les époux Nicier. Ainsi, un soir, il serait allé à la porte de ces derniers, armé d'une trique, et leur aurait adressé les injures les plus grossières, en les provoquant à sortir pour se battre avec eux.

Comme nous l'avons dit dans notre premier article, Muray, interrogé par la justice, se retranchait dans un alibi. Il prétendait qu'il avait passé une partie de la journée à Bourgueil.

Le fait était exact. Mais cela n'empêche pas qu'il pouvait se trouver à Champerault à l'heure où le crime était commis. On l'a vu à Bourgueil le soir, et c'est alors qu'il a tenu les propos étranges que nous avons rapportés plus haut.

La justice de Chinon a continué activement ses informations, et aujourd'hui le bruit court, à Chinon et à Bourgueil, que l'inculpé a fini par faire des aveux complets.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ASSASSIN

DE L'ASSASSIN DE KLÉBER.

Tout le monde sait que le brave général fut assassiné au Caire, le 14 juin 1800, par un jeune musulman nommé Soleyman (natif d'Alep, ville de Syrie), qui, s'approchant du général comme pour lui demander une aumône, le frappa au cœur de plusieurs coups de poignard, au moment où Kléber, après une revue, se promenait dans son jardin, et montrait à son architecte Protain les réparations qu'il faudrait apporter à la façade du quartier général pour y effacer les souillures faites par la mitraille lors du bombardement du Caire révolté.

Mais ce que tous ne savent pas, c'est que l'assassin Soleyman a eu, à son tour, son meurtrier... involontaire, il est vrai.

Voici les faits :

Soleyman, après avoir eu le poignet droit consumé sur un brasier, avait été empalé (c'est le supplice des meurtriers en Egypte).

Le misérable, dévoré par une soif ardente, demandait en vain à boire ; personne n'osait approcher de lui ; tous, Égyptiens et Français, hommes

Faits divers.

Un mot de M. Chevreul, l'illustre savant qui porte si gaillardement ses quatre-vingt-dix-neuf ans, rapporté par M. Albert Delpit :

La semaine dernière, on causait des différents hivers qui ont marqué par leur température abaissée. « L'année où j'ai eu le plus froid, dit tranquillement M. Chevreul, c'est en 93 ! »

DE GAUCHE A DROITE, OU DE DROITE A GAUCHE ?

Dites-moi si, essayant une table, vous partez du côté droit ou du côté gauche ; si, quand vous faites fondre votre sucre dans votre café, vous tournez la cuiller de gauche à droite, ou de droite à gauche.

Et je vous répondrai, moi, si vous appartenez à la classe des intelligences d'élite ou si, au contraire, vous faites partie des esprits inférieurs.

Quiconque exécute les mouvements naturels, instinctifs, de droite à gauche, est un être de capacité médiocre, sinon nulle. L'être vraiment bien équilibré décrira un cercle — à premier mouvement et sans être averti — de gauche à droite ; votre cuisinière, si elle est intelligente, essuiera ses assiettes de

gauche à droite, tournera ses saucés de gauche à droite.

Un physiologiste, le docteur Delaunay, a réuni des milliers de faits à l'appui de cette observation.

Dans les écoles, les cancre tracent un cercle de gauche à droite, les intelligents de droite à gauche. Les écoliers creusant une raie sur le sable, vont de droite à gauche ; les adultes dans la plénitude de leur raison, vont de gauche à droite. Enfin, — ô patriotisme, où vas-tu te nicher ? — les peuples ultra civilisés montent leurs montres de gauche à droite ; les autres, rougissez, ô Anglais, les montent de droite à gauche. Les races orientales, croupissant dans la superstition, écrivent de droite à gauche.

Il serait peut-être prématuré de tirer de ces faits d'observation une conclusion formelle, mais ils n'en sont pas moins curieux à signaler. (Journal de la Vienne.)

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOL. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1882.

Au 1 ^{er} janvier 1882, il était dû, à 10,073 déposants, un capital de.....	3.437.012 fr. 77
Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :	
1 ^o En 6,150 versements-espèces, dont 1,025 nouveaux, la somme de.....	1.719.934 fr. 93
2 ^o En 52 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de.....	27.108 30
3 ^o En 31 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants, celle de.....	411 »
6,233	Total des versements..... 1.747.454 23
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à.....	
	148.829 28
	Ensemble..... 1.896.283 51 1.896.283 51
Total du crédit..... 5.332.696 28	
Elle a remboursé :	
1 ^o En 2,831 retraits-espèces, dont 322 pour solde, la somme de.....	844.747 30
2 ^o En 61 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	35.323 86
3 ^o En » achats de rentes sur la demande des déposants, celle de.....	» »
4 ^o En » achats de rentes d'office, celle de.....	» »
5 ^o En » reliquats de livrets frappés de prescription, celle de.....	» »
2,292	Total des remboursements..... 880.071 16 880.071 16

En conséquence, au 31 décembre 1882, la Caisse redoit, à 10,776 déposants, tant en capital qu'en intérêts, un solde de..... 4.452.625 12

Accroissement du solde, cette année... UN million 15 mille 612 fr. 35 c.

SITUATION DES LIVRETS.

Livrets ouverts, en 1882.....	1,025
Livrets soldés, en 1882.....	322
Accroissement.....	703 livrets.
Livrets existant au 31 décembre 1881.....	10.073
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1882.....	10.776

Certifié conforme aux écritures.

Le Caissier, H. CHOYER.

et femmes, mahométans et catholiques, le regardaient souffrir sans pitié, car Kléber était pleuré des Français et regretté des Égyptiens.

Cependant, un soldat français, en faction au pied du pal, fut touché par tant de souffrances. Il laisse là son fusil et court chercher un verre d'eau.

Le supplicié l'avalait d'un trait et mourut immédiatement.

La fraîcheur de l'eau l'avait tué.

Ce soldat, nommé Charles Gaillard, ne s'effaroucha jamais d'avoir tué, sans le vouloir, le meurtrier de Kléber.

Lorsqu'il fut retiré, en 1830, il aimait encore à redire ce fait. Et quand, dans le village, les petits arrêtaient et le faisaient asseoir pour lui faire raconter ses campagnes (il appelait petits les gens de soixante ans. Dame ! lui, en avait cent), il ébauchait un singulier sourire en disant, après le récit de son assassinat involontaire :

« Voilà un homicide par imprudence qui ne m'a point coûté de dommages-intérêts. »

Et il ajoutait, en se relevant, et appuyé sur son bâton et braulant sa belle tête blanche :

« Depuis, l'humble factionnaire du pal de Soleyman a couru l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, et en 1813 il était lieutenant, et aujourd'hui le petit bonhomme vit encore et il a cent ans ! »

Cela dit, le centenaire poursuivait sa route avec des airs de jeune homme, car il savait que derrière lui des yeux le regardaient, il ne voulait pas encore avoir l'air d'un vieux, il voulait paraître encore gaillard.

C'est ce héros qui vient de mourir. Il a fini ses longs jours au pays de sa naissance, en Lorraine, où il était né en 1779.

Mourir à cent trois ans, c'est être sûr que Mahomet ne s'est pas vengé trop tôt de ce qu'il lui avait tué son Soleyman.

RAOUL BONNERY,

De la Société des Gens de Lettres.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 janvier 1883.

Versements de 192 déposants (45 nouveaux), 43.994 fr. 15 c.

Remboursements, 26,710 fr. 02 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

Une bonne chose à signaler et dont nous sommes encore redevables à la science, une science ingénieuse et pratique :

Tout le monde désormais pourra user d'une excellente eau minérale, agréable à boire, favorisant la digestion, activant la circulation et exerçant une action tonique sur tout l'organisme, ayant enfin les propriétés de l'eau ferrugineuse fraîche. On devra voir maintenant sur toutes les tables, à la disposition de tous, cette eau minérale ferrugineuse qui, d'ailleurs, ne coûte guère plus cher que l'eau ordinaire. On l'obtient soi-même en versant simplement, dans un litre d'eau commune fraîche et limpide, quarante gouttes de FER BRAVAIS. Si les qualités de l'eau commune à votre disposition laissent à désirer, les quelques gouttes de FER BRAVAIS corrigeront les défauts de cette eau.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Marché de Saumur du 27 Janvier

Blé nouveau (l'h.)	19 50	Hulledenoix.	50	150 —
Froment 1 ^{er} q. (l'h.)	19 50	Graine trèfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—
Halle, moy. 77	19 01	— luzerne	50	—
Seigle	75	11 —	Foin (dr. c.)	780 80 —
Orge	65	12 —	Luzerne	780 75 —
Avoine h. bar.	50	8 50	Paille	780 40 —
Fèves	75	15 —	Amandes . . .	50 —
Pois blancs . . .	80	38 —	Cire jaune . .	50 190 —
— rouges	80	30 —	Chanvres 1 ^{er}	—
Colza	65	—	qualité (52 k. 500)	40 —
Chenevis	50	20 —	2 ^e	86 —
Farine, culas.	157	56 —	3 ^e	32 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{er} qualité	à à
Id. 1881, 2 ^e	120 à
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{er}	110 à
Id. 1881, 2 ^e	à à
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{er}	105 à
Id. 1881, 2 ^e	à à
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{er}	105 à
Id. 1881, 2 ^e	100 à 90
La Vienne, 1881,	70 à 75
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza y et environs, 1881,	160 à 170
Id. 1881,	à à
Champigny, 1882,	1 ^{er} qualité 170 à 200
Id. 1881,	2 ^e id. à à
Id. 1881,	1 ^{er} id. à à
Id. 1881,	2 ^e id. à à
Varrains, 1882,	1 ^{er} id. 130 à 140
Varrains, 1881,	2 ^e id. à à
Bourgueil, 1882,	1 ^{er} qualité 150 à 160
Id. 1881,	2 ^e id. à à
Id. 1881,	1 ^{er} id. à à
Id. 1881,	2 ^e id. à à
Restigné 1881,	150 à 160
Id. 1881,	à à
Chinon, 1881,	1 ^{er} id. 130 à 120
Id. 1881,	2 ^e id. à à
Id. 1881,	1 ^{er} id. à à
Id. 1881,	2 ^e id. à à

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Mœnus faits. — Théâtres, par Damon. — Arrestation du prince Napoléon, par S.-M. — Revue scientifique, par le D^r E. Decaisne. — Inauguration du monument élevé au prince impérial, à Woolwich, par G. P. — Courrier du Palais, par M^{re} Guérin. — Le général Chanzy, le matin du 11 décembre 1870, par Taddée. — La prière du soir, par S.-M. — *Claude Stocq* (suite), par M^{re} Charles Reybaud. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M^{re} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Arrestation du prince Napoléon. — Inauguration, par S. A. R. le prince de Galles, du

monument élevé au prince impérial dans l'arsenal de Woolwich. — Lyon : Le procès des anarchistes : Le prince Krapotkine présentant sa défense. — Le général Chanzy, le matin du 11 décembre 1870. — Madagascar (quatre gravures). — La prière du soir. — Tombeau de la famille Gambetta à Nice. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Au moment des bals, concerts et réunions, nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs ces *Vierge de Raphaël* ! la dernière valse de Jules Klein, œuvre exquise, adorable, digne de « Fraises au Champagne » et des *Parfums Capiteux*.

Après avoir constaté l'éclatant succès de *Vierge de Raphaël*, citons au hasard les œuvres les plus mélodieuses et les plus brillantes de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, et les valse : *Au Pays Bleu*, *Lèvres de Feu*, *Pattes de Velours*, *Neige et Volcan*, *Cuir de Russie*, *Cerises Pompadour*, *Péché Révé*, *Pazza d'Amore*, M^{re} Printemps, *Pommes des Voisines*, *Pelits Soupers*, *Larmes de Crocodile*.

Les polkas si follement entraînantes *Coup de Canif*, *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, *Tête de Linotte*, *Truite aux Perles*, la jolie masurka « *Radia Rosa* » et « *J.-Klein-Quadrille* » font toujours les délices des bals élégants.

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste. (Même prix pour les valse chantées, *Parfums capiteux*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*). Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précé ^d		Dernier cours.	Clôture précé ^d		Dernier cours.	Clôture précé ^d		Dernier cours.	Clôture précé ^d
3 %	78 20	78 25	Est	715	715	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	430	432
4 %	79 20	79 40	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	1540	1520	— 1865, 4 %	525	520	Est	359	357
4 1/2 %	109 25	109 50	Midi	1045	1045	— 1869, 3 %	401	400	Midi	360	360
5 %	115 10	115 10	Nord	1780	1790	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	605 50	605 50	Nord	360 50	366
Obligations du Trésor.	497	495	Orléans	1315	1215	— 1865, 4 %	525	520	Orléans	364	364
Obligations du Trésor nouvelles	497	496	Ouest	775	775	— 1869, 3 %	401	400	Ouest	360	361
Bons de liq. départementaux.	517	514	Compagnie parisienne du Gaz.	1492	1505	— 1871, 8 %	388	389	Paris-Lyon-Méditerranée . . .	365	362 50
Banque de France	5200	5190	Canal de Suez	2135	2155	— 1875, 4 %	514	510	Paris-Bourbonnais	340	363
Comptoir d'escompte	980	977 50	C. gén. Transatlantique	375	390	— 1876, 4 %	514	514	Canal de Suez	555	551
Crédit Foncier, act. 500 fr. . . .	1260	1265				Dép. de la Seine, emprunt 1857	241	240			
Crédit de France	42 50	40				Bons de liquid. Ville de Paris.	525	522			
Crédit mobilier	320	330				Obligations communales 1879.	435	430			

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M^{me} veuve LAUMONIER, ayant l'intention de retirer le cautionnement de son mari, décédé notaire à Saumur, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte reçu par M^e LE BARON, notaire à Saumur, soussigné, le 20 janvier 1883, portant la mention suivante :

« Enregistré à Saumur le 22 janvier 1883, folio 5, recto, case 8. Reçu : dissolution, 7 fr. 50; acceptation, 3 fr.; décade, 2 fr. 63. Signé : Raison. »

M. CHARLES FAUCILLON, M. ELOI-CLAUDE FRUGIER, Et M. EUGÈNE MOUTET, Négociants, demeurant à Saumur, rue de la Comédie,

Ont déclaré dissoute, à partir du 16 janvier 1883, la société en nom collectif établie entre eux, à Saumur, rue de la Comédie, sous la raison : « *Faucillon, Frugier jeune et Moutet* », pour l'exploitation d'un fonds de commerce de rouenneries en gros, aux termes d'un acte reçu par M^e Laumonier, notaire à Saumur, le 29 juillet 1877.

La liquidation a commencé du jour de la dissolution et est faite par MM. Faucillon et Moutet avec le concours de M. Jules-Marie Picherit, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Bodin.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de la liquidation; chacun d'eux a qualité pour signer les effets de commerce.

Une expédition de l'acte de dissolution de société a été déposée le 29 janvier 1883 à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur, en exécution de la loi du 24 juillet 1867.

Pour extrait, LE BARON.

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé. S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelay-Rillé. (74)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, Appartenant à M. SAUNIER, charpentier.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare,

en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

ON DEMANDE de suite un bon teneur de livres et un jeune homme pour débiter.

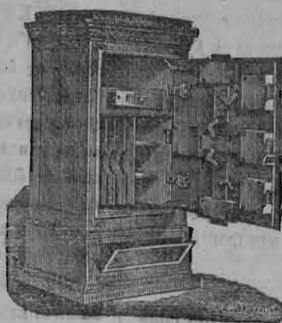
S'adresser au *Crédit Général Français*, 4, rue d'Orléans, de 2 à 4 heures. (57)

MM. BRUNET et PINET demandent un bon cheval de voyage.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infallible des cors aux pieds, durillons et œils de perdriz. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)



Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc. L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et

le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat en timbres-poste à M. Marc de Rœssigny, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

27, rue de la Tonnelle PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

E. D'HUY, pharmacien, Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX Médicaments et Produits de 1^{er} choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE Coffres-Forts Incombustibles

Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.

Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.

Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont rendu intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient. NOMBREUX CERTIFICATS.

PRIX DE 25 A 2,000 FRANCS

Manufacture à Reims, Rue Boulard, 18 et 20

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.